

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEYRAT DE BELLAC DU 13 MAI 2017**

**Travaux 2017 : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'habillage des avant-toits du foyer-club en PVC
- Sollicite une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre des aides exceptionnelles aux collectivités locales (réserve parlementaire)

**Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS – année 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le montant de 200 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2017.

**Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le programme de voirie 2017 avec le SYGESBEM**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de grosses réparations à la voirie communale avec le SYGESBEM pour l'année 2017.

**Adhésion à l'association pour le Mondial de Tonte de Moutons**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association pour le Mondial de Tonte de Moutons pour un montant de 250 € pour l'année 2017.

**Demande de subvention de l'association « A la découverte de Soi »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à l'association « A la découverte de Soi » pour l'année 2017.

**Mise à disposition gracieuse du foyer-club à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BELLAC le samedi 13 janvier 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder gratuitement le foyer-club à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BELLAC, le samedi 13 janvier 2018 afin d'y organiser la cérémonie et le repas de la Sainte-Barbe.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 13 mai 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 16 mai 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
M. FREDAGUE-POUPON